



# Réforme de l'État, décentralisation :

## Ce que veut...

*Assurer cohérence et efficacité de l'action publique est une nécessité : c'est l'architecture politique de l'ensemble Etat et collectivités territoriales qui est posée par toute nouvelle étape de décentralisation.*

*La mise en œuvre de l'intérêt général doit en être le fil, conducteur. Il y a beaucoup à faire pour redonner à l'Etat les moyens d'accomplir ses missions, sans se limiter ni au domaine régalién, ni à une fonction de stratège, ni externaliser des parties de l'action publique. C'est une réforme démocratique et progressiste de l'Etat incluant les collectivités territoriales qu'il faut envisager, afin de permettre une plus grande efficacité des politiques publiques et faire reculer les inégalités sociales et territoriales persistantes.*

*Pour cela, il est nécessaire de restaurer la confiance des personnels.*

*Si l'Etat a été affaibli par cinq ans de RGPP imposée, il doit retrouver les moyens humains et financiers d'assurer une véritable égalité sur le territoire. La territorialisation d'une politique publique ne relève pas systématiquement de la décentralisation, l'Etat pouvant parfaitement territorialiser ses politiques.*

## ...ce que ne veut pas...

*La dernière période a été marquée par un net recul de l'Etat (RGPP, RéATE) à travers de nouveaux transferts « déguisés » vers les collectivités locales, l'associatif à but lucratif ou même le secteur privé.*

*Il importe aujourd'hui de donner toute sa cohérence à l'action publique, en travaillant la complémentarité et les coopérations entre Etat et CT, ce qui suppose de redonner à l'Etat les moyens d'assurer ses missions, et d'améliorer le fonctionnement et viser à la complémentarité des CT plutôt qu'à leur*

*concurrence. Les mesures fiscales inscrites dans le PLF 2013 ne sont pas la réforme d'ampleur attendue par la FSU. Le choix de limiter le déficit à 3% conduit à réduire les dépenses : une austérité qui fait courir le risque de la récession et dans certains secteurs de l'action publique, une poursuite de fait de la RGPP.*

*La FSU demande un bilan effectif de la décentralisation.*

*Elle refuse une nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités se sont aggravées sans que de réelles péréquations n'aient été mises en place.*

# ...la FSU !



Le service public,  
on l'aime, on le fait avancer !

FSU - Fédération Syndicale Unitaire - 104,  
rue Romain Rolland - 93 260 Les Lilas -  
[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

# Des compétences clarifiées

*Les Services publics ont joué en France un rôle d'amortisseur reconnu sur les conséquences de la crise. Par ailleurs, les besoins sociaux continuent de croître. Quand leur coût est laissé à la loi du marché, quand il est renvoyé aux familles ou aux individus, c'est la société tout entière qui est pénalisée : on le voit avec la prise en charge du handicap, de la dépendance mais aussi avec le droit à l'éducation ou au logement. Les inégalités entre territoires, à l'intérieur même des territoires sont importantes dans notre pays, les potentiels des collectivités territoriales aussi. Si la proximité peut être un outil d'appropriation sociale, il n'y a pas aucun automatisme assimilant proximité territoriale et démocratie. L'intérêt général ne se résume pas à la somme des intérêts particuliers.*

## Egalité et coopération entre territoires

Concernant l'Éducation, la Santé, la Justice, l'Éducation populaire, l'enseignement supérieur ou la Recherche, les besoins s'accroissent. Au niveau du logement ou de l'environnement, ils se confirment et se diversifient. Il faut conforter et développer l'existant mais aussi reconstruire, par exemple Pôle emploi comme un véritable service public. Cela passe par une réorganisation des services de l'État, démocratique, au service des populations.

Cela ne peut se faire qu'avec les personnels, dans le respect de leurs missions et statuts.

Cela implique la fin de la RGPP ( non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, nouveau management public, remise en cause de la fonction publique).

Cela implique aussi d'abroger les principales dispositions de la réforme des Collectivités Territoriales. Ce sont de véritables coopérations qu'il faut mettre en place, articulant politique nationale, mise en œuvre déconcentrée par les services de l'Etat et compétences des CT



## L'Etat doit pouvoir exercer ses missions

Si le gouvernement a annoncé une priorité légitime à l'éducation, la justice, la sécurité et pris en compte la situation de Pôle-emploi, il annonce aussi des réductions d'effectifs dans d'autres secteurs. Ce serait inacceptable! Pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire aussi de créer des emplois dans tous les secteurs.

Plutôt que de chercher à se défaire sur les collectivités territoriales, l'Etat doit se donner les moyens d'assumer pleinement ses responsabilités d'acteur économique, social, culturel et écologique, notamment en recourant, dans certains cas, à une déconcentration concertée sur les territoires .

Il doit garder la maîtrise d'une politique de diversification des ressources énergétiques, du contrôle de la réduction des déchets mais aussi affirmer une volonté forte de développer le fret (ferroviaire, fluvial).

Il n'est pas acceptable que l'Etat joue de plus en plus mal son rôle dans des domaines qui relèvent de la solidarité nationale ou de la cohérence nationale d'une offre comme, par exemple, sur la question du logement social.

## Les Collectivités territoriales

doivent avoir les moyens d'assurer mieux les missions qui sont déjà les leurs. Les compétences doivent être clarifiées et le financement des missions assuré. Les inégalités de développement et d'accès aux services publics locaux doivent être corrigées par l'intervention de l'Etat et de meilleures coopérations entre collectivités locales. La FSU est opposée à l'octroi aux collectivités territoriales d'un pouvoir réglementaire leur permettant d'adapter la loi.

# Quelles missions, à quel niveau ?

## Aujourd'hui, certains services sont organisés sur le plan régional ou local:

c'est le cas de la distribution de l'eau, de la collecte des ordures ménagères, du ramassage scolaire... Un certain nombre de missions (transports urbains, certains services à la personne...) semblent relever de services publics territoriaux. A quelle échelle, commune, département, région ? Il faut examiner les réalités et les besoins, pour rendre plus efficace et diminuer les inégalités d'accès. Ainsi, par exemple, comment mettre en œuvre un véritable service public de la petite enfance sans pilotage national (lois, financements, régulations...) tout en envisageant la possibilité d'une gestion et mise en œuvre plus locale?

Concernant la politique de l'eau (et des déchets), sa définition ne peut être que du niveau de l'Etat, garant d'un accès à l'eau de qualité pour tous et sur tout le territoire. L'Etat et les agences de l'eau doivent mettre en œuvre une politique d'aides techniques et financières aux collectivités désirant quitter la délégation de service public au privé.

## Une réforme de la fiscalité locale est indispensable.

Elle doit s'accompagner d'une augmentation des subventions de l'Etat, de la mise en place d'une véritable péréquation, en particulier horizontale, elle doit introduire la progressivité. L'autonomie fiscale constitue un facteur aggravant de compétition entre territoires. L'autonomie de gestion, sur les compétences attribuées, n'implique nullement une autonomie fiscale. Il est nécessaire de recréer autour de la Caisse des Dépôts et Consignations dont c'était la mission, un Pôle Public Financier agréant l'ensemble du secteur bancaire public et semi-public au service du financement des investissements d'intérêt général socialement et écologiquement utiles, avec la Banque de France et sous le contrôle d'une gouvernance citoyenne.

## L'orientation

Chaque jeune et chaque adulte doit avoir accès à un droit effectif à l'orientation.

Il faut distinguer :

**l'orientation scolaire** : partie intégrante du service public d'éducation

**l'orientation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi** : le « service public d'orientation tout au long de la vie » doit être remis à plat, et le processus de labellisation en cours, arrêté : la FSU demande d'urgence un moratoire.

Un véritable service public d'orientation pour les publics non scolaires doit être mis en œuvre, en s'appuyant sur les services publics existants dans le respect de leurs missions, de leur champ de compétence et de leur statut : Pôle emploi, les Missions locales qui sont parties intégrantes du service public de l'emploi, les CIO, doivent pouvoir travailler en coordination et avec des effectifs suffisants pour répondre aux besoins. La FSU n'est pas favorable à un service public « régional » d'orientation : elle s'oppose à une décentralisation des missions comme des personnels des CIO, des Missions Locales et de Pôle emploi.

Concernant l'éducation, il faut en rester au principe des compétences partagées, tel que défini dans l'Acte I de décentralisation. Par contre, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre l'Etat et les Régions dans le domaine de la formation comme de l'orientation.

## Formation-orientation-emploi : de vrais services publics!

S'il y a urgence face à la crise économique et sociale, rien ne saurait conduire à anticiper sur l'application d'une future loi, pas plus que, sans aucun débat, à transférer aux régions le SPO comme semble le prévoir le récent accord Etat/ARF que la FSU a contesté et le discours du Président de la République le 5 octobre.

Un transfert de la compétence de l'évolution de la carte des formations initiales aux Régions se traduirait par l'éclatement du service public national d'éducation en 26 politiques régionales différentes, soumises aux lobbyings locaux et le risque non négligeable de frein à la démocratisation comme à l'élévation des qualifications.

La FSU s'opposerait à tous transferts de personnels comme par exemple les gestionnaires aux collectivités territoriales.

La définition d'une politique de l'Enseignement supérieur et de la recherche ne doit pas dépendre des pôles de compétitivité, dont la FSU demande l'évaluation. La FSU revendique un service public d'enseignement supérieur national financé sur le budget de l'État.

# Des missions et des personnels reconnus, des métiers qualifiés

## En finir avec la RéATE

La mutualisation imposée des moyens, la loi mobilité (un décret en cours de publication rendra la réorientation professionnelle inapplicable) la création de corps interministériels pour certaines catégories de personnels, facilitent la disparition de certains services ou même de missions. La FSU rejette le principe des mutualisations inter-ministérielles et de « plate-formes », de guichets uniques ou formes de regroupements, qui entraîneraient la disparition d'implantation de postes dans les établissements ou services.

## Des « doublons » ?

C'est une des pistes mises en avant en réponse aux suppressions d'emplois à venir dans certains secteurs « non prioritaires ». La FSU conteste cette approche comptable. Néanmoins, la question de chevauchement de missions et d'emplois peut être posée tant le paysage institutionnel a été bouleversé entre CT ou avec les différentes structures nouvelles (agences, associations...). Les doublons sont bien plus fréquents entre collectivités territoriales qu'entre Etat et collectivités ( exemple : l'économie, ou via la clause générale de compétences, la culture, la jeunesse...). Mais sous des appellations proches, des supposés « doublons » peuvent correspondre à des missions qui se complètent suivant les compétences des uns et des autres, à moins de considérer qu'une fois les compétences transférées, l'Etat n'a plus aucun rôle. C'est le cas par exemple du service d'inspection de l'apprentissage qui doit rester un service d'Etat (rectorat) ou des services de contrôle des DIRECCTE.

## Des agents reconnus

La création du statut général des fonctionnaires a constitué une avancée considérable, remise en cause par la loi Galland de 1987. Le rapprochement souhaitable des trois versants de la fonction publique doit s'appuyer sur le meilleur de chaque situation.

Il faut redonner vie au principe d'indépendance des agents vis à vis de leurs employeurs, dimension

incontournable du service de l'intérêt général, particulièrement dans les collectivités locales.

Ainsi, la réussite au concours doit déboucher sur un recrutement, à la FPT comme à la FPE et il faut organiser un véritable droit à mutation. Il faut lutter résolument contre toutes les situations de précarité, celles des titulaires aux trop faibles rémunérations, et celles des contractuels à l'avenir incertain.

Dans la FPT, 76% des agents sont en catégorie C, dont 25 % sur l'échelle 3, rémunérés au niveau du traitement minimum, et condamnés par le gel du point d'indice à courir pendant des années derrière le SMIC. La carrière n'a plus de réalité.

Enfin, par une fiscalité locale inégalitaire, les délégations de service public à des associations – à but non lucratif –

ou au privé sont monnaie courante. Des dizaines de milliers de salariés se voient confier des missions de service public sans la reconnaissance statutaire liée à cet exercice. La remise à plat de cette situation s'impose.

### La FSU revendique

- un salaire minimum à 1600 € net ;
- la fin du gel du point d'indice, le rattrapage des pertes ;
- une carrière linéaire pour tous
- la reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ;
- la revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées.

## Une démocratie sociale

Les agents sont indispensables au bon fonctionnement des services publics. Aucune réforme d'ampleur ne pourra se faire sans eux, en ignorant leur professionnalité. Toute réforme doit s'accompagner d'une véritable démocratie sociale, avec en particulier un fonctionnement amélioré des CESER et des CCREFP au niveau régional, la création d'un équivalent du CESER au niveau départemental, une démocratisation des conseils de développement.

